

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. L. V. et S. P. R. — NÉCROLOGIE : E. Duvillard. — VAUD : Une conférence à recommander. — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : Cours de gymnastique. — U.I.P.G. - DAMES : Convocation. — Soirée récréative. — NEUCHÂTEL : Fonds scolaire. — JURA : Echos du Grand Conseil.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ED. VITTOZ : A propos d'un article du « Temps ». — INFORMATIONS : R. DOTRENS : Le nouveau plan d'études belge. — PRATIQUE : E. PÉROCHON-J. PITHON : Textes. — L. PORINOT : Arithmétique. — A. R. : Moyens d'enseignement. — LES LIVRES.

Une fois de plus nous nous excusons auprès des correspondants de sections de ne pouvoir publier ce qu'ils nous ont envoyé : aujourd'hui la chronique vaudoise est quasi inexistante ; nous avons avisé l'U. I. P. G. Dames que nous n'avions pas de place pour le compte-rendu de sa séance du 7 octobre. Pour le Jura, l'article qui était réservé au Bulletin de samedi dernier attend encore. Quant au compte rendu du Congrès de la F. I. A. I., nos collègues pourront peut-être le lire en entier avant celui de 1937... Et le Bulletin n'a encore rien dit de certains autres Congrès, où nous ne fûmes, il est vrai, pas représentés, mais qui intéressent l'Ecole et les Instituteurs au premier chef. Il y a belle lurette, en outre, que nous n'avons pu dire, toujours faute de place, ce qui s'est passé « Chez nos Voisins »...

Et c'est à ce moment où l'utilité de notre Educateur est reconnue par tous, s'avère incontestable, que notre programme ne peut être entièrement réalisé, la place disponible manquant, que d'aucuns, pour une mesquine question financière, exigent une réduction importante du prix de l'abonnement, réduction qui ne peut être obtenue que par une diminution trop sensible des possibilités actuelles quant à la matière à publier.

Voici bien des séances que le Bureau de la S. P. R. étudie la situation sous toutes ses faces, sans pouvoir se résigner à adopter l'amoindrissement de notre Journal. Il ne désespère cependant pas d'arriver à une solution satisfaisante.

C. GREC, rédacteur.

PARTIE CORPORATIVE

S. L. V. et S. P. R.

Séance annuelle des représentants des deux associations d'instituteurs suisses, à Berne, le 11 octobre 1936, à 14 heures.

Présidence : M. le Dr Bœsch, président du S. L. V.

Sont présents : du S. L. V. : MM. Bœsch, Graf, Lumpert, Hardmeier, Gilomen et Simmen. — De la S. P. R. : MM. Julien Rochat, Strœle, Toffel, Serex, Grec, ainsi que MM. Willemmin et Duchemin, du futur Comité S. P. R.

En ouvrant la séance, le Dr Bœsch salue les délégués, tout particulièrement ceux de la Suisse romande, pour qui il a des mots fort aimables. C'est l'occasion, pour le président de la S. P. R., de se féliciter, avec ses collègues, des

rapports qui existent entre les deux associations ; avec une mélancolie non dissimulée il annonce que c'est la dernière séance commune à laquelle lui, Toffel et Strœle assistent, puisque la Romande change de chefs ; il présente Willemin et Duchemin, ses successeurs, leur souhaitant de trouver dans les relations entre Suisses alémaniques et Suisses romands le même plaisir que ses collaborateurs et lui y ont eu. Il fait part à Graf, au nom de la S. P. R., de ses félicitations les plus vives pour ses 25 ans d'activité comme secrétaire permanent de la Société des Instituteurs bernois, le remercie de tout ce qu'il a fait pour la cause de l'Ecole et la défense du corps enseignant. Il lui offre une channe comme témoignage de la reconnaissance des romands. Graf remercie et affirme que si les vœux dont on l'a comblé de le voir continuer longtemps encore sa tâche se réalisent, il mettra tant qu'il le pourra toutes ses forces au service de ses collègues : ils peuvent compter sur lui.

On passe à l'ordre du jour :

Loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose. — L'art. 6 de cette loi prévoit que les instituteurs devant abandonner l'enseignement pour cause de tuberculose peuvent obtenir de la part des cantons un *secours équitable*, qui ne revêt pas le caractère de l'assistance aux indigents ; la Confédération prend à sa charge le 50 % de ce secours. La section d'Appenzell Rh.-Ext. du S. L. V. a fait une enquête aux fins de connaître la façon dont les cantons appliquent ces dispositions légales ; 16 cantons ont répondu aux questions posées, 9 exécutent loyalement leurs obligations, 7 n'accordent qu'une indemnité dérisoire. Le canton de Berne est un de ceux qui remplissent le mieux leur devoir ; la pension de l'instituteur quittant prématurément ses fonctions peut atteindre le 70 % de son dernier traitement.

Il est de toute utilité que les deux associations s'occupent de la question et travaillent à l'application honnête de la loi fédérale dans tous les cantons. Une requête sera adressée au Bureau de la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique, le priant de mettre ce sujet à l'étude.

Annuaire pédagogique. — Depuis 1910, il paraît en Suisse romande l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. La Suisse allemande a les *Archives de l'Instruction publique*. Ces deux publications revêtent un caractère officiel et ont le défaut, la dernière de ces deux revues à tout le moins, de ne pas refléter la situation du moment, mais de parler souvent de faits remontant à trois ou quatre ans. Aussi le S. L. V. projette-t-il d'éditer un périodique mettant le public au courant du mouvement pédagogique dans les 25 Etats de la Suisse. Ce serait une riche mine de documentation présentant la synthèse de l'organisation scolaire du pays. La S. P. R. est prête à apporter sa collaboration.

Tableaux scolaires suisses. — MM. Hardmeier et Grec, de la Commission intercantonale pour l'étude des questions scolaires, font rapport sur les résultats de la souscription pour la première série des tableaux scolaires. Si, en Suisse allemande, elle a eu un succès encourageant, il n'en est pas de même en Suisse romande où le nombre des souscripteurs est dérisoire. Une exposition des projets a lieu à Lausanne qui, peut-être, fera mieux connaître l'œuvre. Le délai de souscription est reporté au 15 novembre et un appel sera lancé aux romands en faveur de cette entreprise intéressante. La deuxième série est en préparation. Le Département fédéral de l'Intérieur a ouvert un concours entre les artistes

suisses pour 14 nouveaux sujets. Les projets seront déposés le 30 novembre, et le jury se réunira le 4 décembre.

Examens pédagogiques des recrues. — Cette question soulève une vive discussion, des opinions nettement opposées sont émises. Tandis que nos collègues alémaniques se prononceraient en général pour le rétablissement de ces examens, les romands se déclareraient opposés. Dans tous les cas, l'Ecole est directement intéressée à la question, et l'avis du corps enseignant doit entrer en ligne de compte. Une délégation composée de MM. Bösch, Graf et Ströle se rendra auprès de M. Minger, chef du Département militaire fédéral, pour lui demander qu'aucune décision ne soit prise à ce sujet avant que les instituteurs se soient prononcés. La discussion amorcée dans nos deux journaux continuera et le sujet pourra faire l'objet d'une étude dans les assemblées des sections des deux associations.

Cartes de légitimation. — L'édition d'une carte de légitimation commune présente plus de difficultés qu'il ne paraît de prime abord. La question n'est pas encore mûre, elle doit être étudiée plus à fond.

Le corps enseignant et la dévaluation. — La dévaluation du franc, phénomène tout fédéral, aura nécessairement sa répercussion dans les cantons où les traitements risquent fort d'en subir le contre-coup. Il sera difficile de parer aux conséquences de cette mesure financière. Toutefois les événements doivent être suivis avec attention par nos deux comités, qui verront à prendre éventuellement certaines mesures en commun. M. Graf, secrétaire central, suivra la chose de près.

Subvention fédérale pour un cours de chant. — Cette subvention qui, au début était de 1500 francs a été réduite à 1300 francs en 1933, à 1000 francs en 1934 et à 900 francs en 1936. Une requête sera adressée au Département fédéral de l'Intérieur pour qu'elle soit maintenue au budget pour 1937. Elle pourrait alors être attribuée à la Suisse romande pour l'organisation d'un cours de chant ou de flûte douce.

C. G.

NÉCROLOGIE

† **Emmanuel Duvillard** (7 mai 1887-10 octobre 1936). — Né à Genève, le 7 mai 1887, Emmanuel Duvillard entra en 1907 dans l'enseignement comme instituteur. Très désireux de parfaire sa culture, préoccupé des questions d'ordre pédagogique, il s'inscrivit comme étudiant à l'Université et fut pendant quelque temps l'assistant du professeur Claparède au laboratoire de psychologie et à l'Institut J.-J. Rousseau. Il fut un des premiers, si ce n'est le premier des instituteurs genevois à s'occuper des questions relatives à la psychologie de l'enfant et à la pédagogie expérimentale en un temps où il fallait une certaine dose de courage pour déclarer que des réformes étaient nécessaires dans l'enseignement public. Son travail attira l'attention du Département et, en 1918, William Rosier lui confia la direction du Bureau de recherches pédagogiques qui venait d'être créé. On se rappelle la belle étude sur l'orthographe dans les écoles qui fut publiée par Duvillard en collaboration avec A. Ehrler. Mais Duvillard était surtout attiré par les questions sociales. Il fut pendant longtemps un membre assidu du parti socialiste et devint conseiller municipal de la ville de Genève. Il quitta assez vite l'arène politique pour se retourner du côté des enfants avec lesquels les désillusions sont moins amères, et c'est dans la carrière pédagogique qu'il donna son effort principal.

On lui doit à Genève la création des classes de développement dont il fut le premier inspecteur. Chargé, plus tard, de la direction des classes spéciales, il s'occupa non seulement des enfants arriérés, mais des enfants difficiles et malheureux. Il était vice-président de l'Association romande en faveur des enfants difficiles, et le jour avant sa mort il participait encore activement à la réunion annuelle de ce groupement à Fribourg. Il fut un des promoteurs de la colonie de vacances *Vivre* destinée à recevoir les enfants refusés par d'autres colonies. Il était membre du conseil et président en charge de la Fondation pour l'Avenir dont il fut l'un des premiers collaborateurs.

Il s'était intéressé aux Croix-Rouges de jeunesse et avait présenté un rapport remarqué au Congrès de Paris en 1925.

Le cinéma l'avait attiré et il avait également publié plusieurs études dans ce domaine. Il laisse inachevé un gros ouvrage sur le cinéma et l'enseignement. On se rappelle qu'il avait créé de toutes pièces l'Institut de l'enseignement par l'image lumineuse duquel les instituteurs romands ont beaucoup attendu. Duvillard souffrit beaucoup de voir échouer un effort auquel, avec un désintéressement que quelques-uns ont connu, il avait donné tout son cœur.

Membre fidèle de l'Union des Instituteurs primaires genevois, notre ami fut appelé à la présidence au lendemain de la guerre. Il sut, en des temps difficiles, être un pilote courageux, avisé et sûr.

En 1919, il publiait une étude sur « L'école de demain », et l'an d'après, désigné comme rapporteur général au Congrès de Neuchâtel, il présenta son beau rapport sur les tendances nouvelles de l'enseignement dans lequel il esquissait déjà la nécessité des classes de préapprentissage qu'il devait plus tard créer et organiser avec un réel succès à Genève.

Il présida le Bureau de la S. P. R. de 1920 à 1924 et, à ce titre, dirigea avec la facilité et le brio que nous lui connaissions, les débats du Congrès de Genève en 1924.

Il avait également été président de la Société pédagogique genevoise.

Rappelons enfin l'un de ses plus beaux titres de gloire : l'organisation de la Semaine de l'enfant et de l'Exposition scolaire de 1923 dont la brillante réussite est encore présente à la mémoire de tous. Aucune manifestation scolaire en Suisse romande n'a connu depuis un tel succès et n'a présenté avec plus de bonheur l'effort collectif des instituteurs à la recherche du progrès pédagogique.

Comme on le voit, c'est une longue et multiple activité au service de l'école et de l'enfance que, dans sa courte existence, notre collègue et ami, malgré sa santé chancelante a, jour après jour, exercée. En dernier lieu, il s'occupait, à côté des classes de préapprentissage, de la section d'Orientation professionnelle, de l'Office de l'enfance et des écoles de plein air.

Brillamment doué, doté d'une belle intelligence et d'une capacité de travail que seuls ont pu connaître ceux qui l'ont approché de près, Duvillard souffrait parfois d'un manque de confiance en lui qui le faisait douter de sa valeur. Il était avant tout un créateur et il créa avec intelligence et discernement. Notre ami a beaucoup semé, laissant à d'autres la joie de récolter. Sa santé, très altérée l'an dernier, aurait réclamé des ménagements qu'il n'a pas voulu prendre. Sa mort inattendue nous a profondément attristés ; elle ne nous a cependant pas surpris tant nous l'avions trouvé changé au cours de ces derniers mois.

La S. P. R. gardera de lui le souvenir d'un président actif, zélé et fidèle à

qui elle doit la réforme du statut de son journal et les premiers efforts de rapprochement avec le « Schweizerischer Lehrerverein ».

Celui qui écrit ces lignes est l'un des derniers représentants de l'équipe dirigeante de la Romande d'après guerre. *Fritz Hoffmann, Werner Brandt, Jean Tissot, Emmanuel Duvillard* ne sont plus. Que leur exemple demeure ! que leur esprit de dévouement, leur sens de la solidarité romande, leur ardeur à défendre les intérêts qui leur furent confiés soient pour tous un encouragement et un modèle !

Les amis d'Emmanuel Duvillard garderont de lui le souvenir durable et réconfortant d'un homme qui a aimé passionnément l'enfance, d'un fidèle serviteur de nos écoles populaires, d'un être sensible épris de bonté et de sympathie ; un souvenir un peu triste aussi de celui qui n'a pas été à même de se réaliser pleinement alors qu'il aurait pu briller par ses dons et ses qualités au premier rang parmi nous.

R. D.

VAUD

UNE CONFÉRENCE A RECOMMANDER AUX SECTIONS S. P. V.

Tout frais sorti de l'Ecole normale et attiré par des horizons plus vastes que ceux qu'offre une salle d'école, notre collègue Addor, de Bavois, s'en est allé goûter de la vie au Cameroun où il passa plus d'un an dans la brousse. De par ses occupations de chef de comptoir, il était en contact suivi avec les indigènes ; il découvrit maintes ruses primitives et poussa la curiosité jusqu'à s'initier aux secrets des sorciers. Il ravit même à l'un de ceux-ci les fétiches du village... La causerie Addor est un reportage inédit, narré par un conférencier enjoué, dont certaines observations fort subtiles mettent en joie l'auditoire le plus sérieux. La section d'Orbe a joui de l'entendre dans une atmosphère d'intérêt et de délassement.

R.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

COURS DE GYMNASTIQUE

Le cours de gymnastique des instituteurs genevois a repris le *mardi 20 octobre*, à l'école du Mail, à 17 h. 30. Il n'y aura, cette année, qu'une séance par semaine. Les leçons seront données par M. L. Bouffard, inspecteur.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

Assemblée générale : *mardi 27 octobre*, à 17 heures précises, Département, salle II.

Séance d'information : Initiative de la Ligue des citoyens et contre-projet de la Commission du Grand Conseil.

SOIRÉE RÉCRÉATIVE

Samedi soir 21 novembre, à la rue Dassier, vous assisterez, pour 1 fr. 50, au réveil d'un ménage de « cumulards » et à celui d'une directrice ; vous pénétrerez à l'infirmerie du Mail ; vous serez le témoin d'un rêve de régent ; vous...

La suite au prochain numéro.

M. P.

NEUCHÂTEL**FONDS SCOLAIRE**

Le comité du Fonds scolaire a dû consacrer deux longues séances à l'examen du projet de réorganisation élaboré par l'expert M. O. Schmidt.

La rédaction définitive du texte a été confiée à une commission composée de MM. O. Schmidt, Jules Decreuze et J.-Ed. Matthey. Cette commission qui s'est réunie samedi et lundi derniers a terminé son travail. Un exemplaire du projet sera remis aux assurés et retraités avant les assemblées générales des 26 et 28 octobre.

D'autre part M. H.-L. Gédet qui a assisté aux délibérations du comité du fonds a avisé ce dernier que les sections de la S.P.N. seraient réunies avant les conférences officielles pour entendre un exposé de M. O. Schmidt sur les nouvelles dispositions du projet.

Dans ces conditions chacun pourra se faire une idée exacte de sa nouvelle situation dans le fonds et des sacrifices qui en découlent.

Le comité du fonds a applaudi à l'initiative du comité central de la S.P.N.

Il résulte d'une déclaration faite par M. Arnold Jeanneret qu'aucune institutrice du Locle n'a signé la lettre parue dans le Bulletin du 10 octobre. Il y a eu, en effet, erreur de la part du soussigné dans la transcription d'une signature.

Les signataires de la lettre en question ont chargé M. Zaugg, actuaire au Bureau fédéral des assurances, d'examiner l'expertise de M. Schmidt, en vue d'établir notamment le montant des cotisations pour les assurés de chaque sexe et les modalités à employer pour le partage éventuel de la fortune entre les deux groupes.

Le rapport de M. Zaugg a été remis, le 14 octobre, au président du fonds qui en a donné connaissance au comité dans sa séance du même jour. Les conclusions de l'expert bernois ne concordent pas sur certains points importants avec celles de notre actuaire. Mais le comité a dû reconnaître que le rapport Zaugg bâclé dans l'espace de quelques jours n'offre pas grande valeur. Il révèle des lacunes graves et une méconnaissance de certains facteurs d'une telle importance que le comité n'a pu accorder aucun crédit à ce travail hâtif. Cependant, par esprit de concorde, il a délégué M. O. Schmidt auprès de M. Zaugg pour examiner de près les points les plus vulnérables.

M. Schmidt a fait rapport sur sa mission dans la séance du samedi 17 octobre. Son confrère a reconnu, en effet, qu'il ignorait certains éléments importants du problème, ce qui a faussé son jugement en particulier sur la question tant controversée du bilan technique des deux groupes. Les divergences entre experts sur ce point et sur d'autres se réduisent à si peu de chose qu'on peut les négliger. M. Schmidt a versé au dossier une attestation de son contradicteur aux termes de laquelle ce dernier reconnaît, après meilleure information, la fragilité de ses affirmations.

Cependant, retenons un point sur lequel les deux experts sont en plein accord. M. Zaugg reconnaît comme M. Schmidt la nécessité d'exiger une prime plus élevée pour les institutrices que pour les instituteurs. D'une lettre datée du 30 septembre adressée à Mlle Girardin et portée à la connaissance du comité du fonds, le 17 octobre seulement, nous extrayons les renseignements suivants :

La prime annuelle pour un assuré entré dans le fonds à l'âge de 22 ans serait la suivante :

Age de la retraite	Masculin	féminin	différence
55 ans	fr. 721	fr. 823	fr. 102
60 »	» 654	» 798	» 144
62 »	» 633	» 785	» 152
65 »	» 580	» 720	» 140

Dans ses calculs, M. Zaugg a admis « que tous les assurés masculins sont mariés » et il a tenu compte des charges provenant « de l'assurance de veuves et d'orphelins ». En revanche la prime pour les institutrices « a été établie sans tenir compte d'une charge éventuelle provenant de veufs ou d'orphelins ». Ce qui signifie qu'il n'a été tenu compte d'aucune charge pour le sexe féminin.

Il constate que « l'âge minimum de sortie de 55 ans prévu par la caisse représente pour celle-ci une très forte charge », et que le déficit existant « pourrait être sensiblement atténué en augmentant l'âge de sortie ».

Enfin cette conclusion qui doit être de nature à calmer la méfiance qu'avait éveillée l'affirmation selon laquelle les rentes féminines coûtent plus cher que les rentes masculines : « Les primes payées par les membres féminins, y compris les prestations du canton et de la commune, ne suffisent pas à couvrir les prestations aux assurés féminins. Les primes nécessaires sont, selon l'âge de sortie, de 100 fr. à 150 fr. plus élevées pour les prestations actuellement prévues. »

Espérons que dans les réunions de la semaine prochaine ce point litigieux qui a agité tant de nerfs ne sera pas remis en question et que le projet sera accepté, cette fois-ci, par la quasi-unanimité des intéressés.

J.-Ed. M.

JURA

ÉCHOS DU GRAND CONSEIL BERNOIS

Quelques décisions de notre Parlement bernois intéressant l'Ecole, prises au cours de la session de septembre :

1° A l'unanimité, on décide la suppression du **Synode scolaire cantonal**, — organe, dit-on, « qui n'a pas rempli le but qu'on avait voulu lui assigner » (?). Le prétexte, naturellement : économie ! Cette mesure sera soumise au vote populaire, car il s'agit de biffer un article de la Constitution, l'art. 87.

2° **Baisse des traitements.** — Voici la teneur de l'art. 2 de la loi ad hoc voté par 92 voix contre 72 : « Sur les traitements abaissés en vertu de l'article premier de la loi du 7 janvier 1934, il sera opéré dès le 1^{er} juillet 1937 une nouvelle réduction du 5 % quant au corps enseignant primaire, du 4 ¼ % pour le corps enseignant des Ecoles secondaires et des progymnases et du 5 % pour les maîtresses de couture. »

Cela fera en tout du 11 % de diminution pour les maîtres et maîtresses primaires, qui actuellement subissent une baisse de 6-7 %).

(La différence de pourcentage provient du fait que les indemnités pour prestations en nature ne sont pas touchées par la baisse.)

Cette décision sera soumise au Grand Conseil en deuxième lecture lors de la session de novembre. Et comme il s'agit d'une loi, le peuple devra aussi se prononcer. Qu'advient-il d'ici là ? La dévaluation du franc jouera-t-elle un rôle ? Nécessairement, à mon avis.

3° **Rétribution des remplaçants.** — Une proposition tendant à la réduction

des indemnités journalières de remplacement, présentée par le Comité exécutif, n'a pas été agréée par le Grand Conseil. Ces indemnités sont de 14 fr. pour l'Ecole primaire et de 16 fr. pour les Ecoles moyennes.

4° **Suppression des classes.** — Quand un instituteur ou une institutrice quitte son poste définitivement, il faudra dorénavant, avant de repourvoir celui-ci, examiner si la classe en question ne peut pas être *supprimée*. Ceci sera le cas lorsque de ce fait la classe n'aura pas plus de 35 élèves, ou qu'une classe à tous les degrés, créée par la fusion, n'en contiendra pas plus de 30.

5° **Réductions de jouissance du traitement en cas de décès.** — Acceptées. Lorsqu'un membre du corps enseignant viendra à mourir, les proches dont il avait la charge auront droit à son traitement pour le mois en cours et pour les deux mois suivants. (Loi de 1910 : six mois.)

6° **Inspectorat.** — La loi de 1894 prévoyait pour le canton entier 12 arrondissements d'inspectat des écoles primaires, dont 3 pour le Jura (X^e : Neuveville, Bienne et Courtelary ; inspecteur : M. Ed. Baumgartner. — XI^e : Moutier, Delémont, Laufon ; insp. : M. Ch. Frey. — XII^e : Porrentruy, Franches-Montagnes ; insp. : M. P. Mamie). Le Grand Conseil réduit le nombre des inspecteurs à 10 ; deux de l'ancien canton abandonneront leur poste. Mais le projet du Comité exécutif, adopté par le Grand Conseil, place Neuveville dans le VIII^e arrondissement, avec Bienne, Nidau et Büren (les autres districts jurassiens se partageant entre les IX^e et X^e arr.). De ce fait, le district de Neuveville, si profondément attaché à sa latinité, sera englobé dans un arrondissement de langue allemande. Les députés de ce district ont protesté contre ce rattachement. M. le directeur de l'Instruction publique, Dr Rudolf, a promis de revoir encore la chose.

La décision du Grand Conseil a provoqué une vive émotion chez les Neuvevillois. « La personne de l'inspecteur actuel, M. Baumgartner, dit un correspondant neuvevillois de l'« Ecole bernoise », est naturellement hors de cause, et personne ne voit d'inconvénient à ce qu'il continue d'officier dans notre district. Mais on craint l'avenir, et on tient actuellement déjà, à être rattaché à des districts jurassiens... Nous apprenons avec plaisir que l'assemblée générale de l'Emulation du 3 octobre, à Porrentruy, a chargé son Comité central d'intervenir à Berne pour que le Grand Conseil revienne le plus vite possible sur sa malheureuse décision. Nous sommes certains qu'à Berne on reconnaîtra le bien-fondé de cette démarche. »

Dernière heure !

J'apprends que, dans une de ses dernières réunions, le Conseil exécutif bernois, tenant compte de la chute de notre franc, a décidé de proposer au Grand Conseil, pour la session de novembre, et en modification des textes arrêtés en première lecture (mentionnés en tête de cet article) *de ne pas réduire les traitements du corps enseignant*, réduction prévue pour le 1^{er} juillet 1937.

Le Grand Conseil reviendra sans doute sur sa décision.

Voilà une bonne nouvelle pour notre corps enseignant.

Quel sera le sort des retraités, dont les pensions ont été fort réduites dès le mois d'août dernier avec la soudaineté d'un coup de foudre ?

Rétablissement de la neuvième année.

Encore une commune qui a réintroduit la 9^e année scolaire : Tramelan-Dessous. Une seule commune du X^e arr. a encore la scolarité de 8 ans. H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS D'UN ARTICLE DU « TEMPS »

En me signalant l'article où Lancelot malmène avec vigueur la S. P. R. en général, et moi en particulier, vous vous demandiez, mon cher directeur, si je répondrais. Parbleu ! oui, je répondrai. Lancelot a beau passer pour un polémiste redoutable, aux coups de boutoir peu tentants, on ne se laisse pas attaquer sur son propre terrain sans riposter.

Après lecture, j'y renonce. Répondre ? à quoi ? Lancelot me fait dire des choses que je n'ai pas écrites ; puis il se livre à des suppositions gratuites sur ce que je pourrais avoir mis dans deux de mes articles à l'*Educateur*... qu'il n'a pas reçus ; puis il se livre à des généralisations qui n'ont nullement trait à mes modestes considérations de professeur de français, conscient de ses responsabilités à l'égard de la langue : études destinées à des maîtres d'école qui désirent s'instruire.

Ce sont procédés de polémique admis... peut-être. Mais comment répondre ? Et à quoi bon ?

D'autant plus que Lancelot — qui, trop naturellement, ne sait rien ni de ma préparation universitaire, ni de mon activité professionnelle, ni de mes nombreuses années de service — commence par mettre en doute ma compétence et la valeur de mes études¹. Ce n'est pas à moi de lui dire qui je suis ; et il peut continuer à m'ignorer avec sérénité. De quel poids serait pour lui ma « réponse » ?

Et puis, il blâme mon « ton hargneux », parce que je m'en prends à *la gent puriste*. Mais il me taxe de « niaiserie » et de « mauvaise foi ». Je pense que, en fait de hargne, nous sommes quittes. Ou plutôt, sur ce point comme sur bien d'autres, je pourrais encore prendre à Paris d'utiles leçons.

Arrêtons-nous, pour terminer, à quatre détails.

Lancelot m'accuse de « conclure que toutes les façons de parler fautives sont destinées fatalement à devenir un jour le contraire » (quelle grâce dans l'expression !). Je le défie de citer une ligne de moi qui l'autorise à semblable grief : je n'ai l'habitude ni de parler à la légère, ni de proférer pareilles idioties.

Il désire connaître la définition du néologisme « technique » *acquisiteur*. Voici ce qu'écrivait jadis, à Phil. Godet, un correspondant « à la fois lettré et homme d'affaires » : « Dans certains genres d'affaires, il y a entre *acquéreur* et *acquisiteur* plus que des nuances : un *acquéreur*..., tandis qu'un *acquisiteur* fait de l'acquisition *par profession*, sans être à aucun moment propriétaire de la chose acquise... » (*Gazette de Lausanne* du 24 nov. 1918).

Vous le voyez, Lancelot, mon très érudit confrère, ma niaiserie est incurable : elle s'étaye d'une documentation² qui remonte bientôt à un demi-siècle.

Comme j'ai écrit : « Tout mot nouveau fait sur certains défenseurs de la langue l'effet du châte rouge sur le taureau ». Lancelot me corrige : « Ce châte s'appelle plus ordinairement *cape* ». Ecrivant pour les lecteurs de mon pays,

¹ Un journaliste lausannois — il ne me connaît pas plus que je ne le connais, et, au surplus, ne sait de mes articles que ce que lui en a appris Lancelot — se gausse de *mon ignorance*. Soit. Voilà qui va réjouir mes élèves.

² *Documentation, se documenter* : en voilà des néologismes qui ont fait couler de l'encre, provoqué les sarcasmes de nombre de Lancelot du siècle passé ! L'Académie les a admis.

c'est à dessein que j'ai mis châle, faisant allusion, non au toréador, mais à l'alpiniste, à l'alpiniste vieux style, du temps des châles¹.

Lancelot me reproche d'avoir employé *invectiver* transitivement, et saisit ce prétexte pour nous dire : « Telle façon de parler que vous prenez pour d'excellent français fait sourire, en France, des gens même qui ne sont pas cultivés du tout ». Ce que nous savons de reste, et que j'ai soin de signaler dans l'un au moins de mes articles. Seulement... seulement *invectiver* est signalé comme transitif par Hatzfeld et Darmesteter, il y a quelque quarante ans, et, ô comble ! il a été admis par l'Académie.²

Ce cas est tout à fait intéressant, et tout à fait significatif. Comment ? une forme de langage enregistrée il y a près d'un demi-siècle par des linguistes dont la circonspection était bien connue, une construction qui a trouvé grâce aux yeux des Quarante, eh bien ! pour les Lancelot, ce n'est pas du français, et le *Front populaire* en sourirait ! Que leur faut-il donc, à nos Lancelot ? quel est leur critère, et quelles sont leurs autorités ?

Oui, le cas est tout à fait significatif ; il me dispense de « répondre » plus longuement.

Merci de l'hospitalité, mon cher directeur.

* * *

Cette dernière constatation — de l'intransigeance de nos Lancelot, qui va jusqu'à blâmer et ridiculiser l'emploi de formes de langage admises même par l'Académie — m'engage à ajouter ici des considérations générales qui auraient pu servir d'introduction à ma longue — trop longue ? — série d'articles *Langue d'aujourd'hui, Langue de demain*.

Les « défenseurs de la langue » sont nombreux, et *divers*. Mais ils se donnent tous pour mission de lutter contre deux sortes d'ennemis :

les *saboteurs* (le mot est aux dictionnaires), les gens qui disent n'importe quoi, n'importe comment ;

les *précieux*, les *prétentieux*, à qui il faut des falbalas, qui ne sauraient se résoudre à parler simplement (je ne dis pas comme tout le monde, car « Monsieur Tout le monde » ne parle pas simplement : un professeur en sait quelque chose, en France comme chez nous). Les prétentieux qui ne disent pas : un chasseur, mais *un Nemrod* ; non pas : le médecin, mais *l'homme de l'art*³.

Ce qui nous distingue, c'est que, luttant avec la même ardeur contre les mêmes adversaires, nous occupons des postes de combat différents. Du conservateur outrancier, du « puriste » intransigeant, à l'opportuniste le plus accueillant aux nouveautés, il y a bien des degrés. Lancelot est à l'un des extrêmes ; je crois pouvoir me flatter d'appartenir — c'est ce que disait M. Rochat dans son « gendarme » du 10 octobre — au *juste milieu* ; car mes armes sont, d'une part, le respect de la langue, le souci de clarté et de simplicité, d'autre part,

¹ Ceci est une vétille ; je ne l'aurais pas relevée, si le susdit journaliste lausannois ne s'était emparé de cet exemple (seul) pour faire mon procès ; c'est à ce sujet qu'il me traite — tenez-vous bien, mes élèves ! — de... de *précieux*, qui a trouvé ce châle dans la ruelle oubliée de l'hôtel Rambouillet ».

Soit : il y a de quoi me rengorger.

² Peut-être malgré Abel Hermant-Lancelot : voir ses *Chroniques du Temps*, page 241.

³ C'est à eux qu'en a surtout André Thérive (*Querelles de langage*), avec qui je me sens en communion d'idées beaucoup plus qu'avec les Lancelot ou les Phil. Godet.

le sens commun, le sens des réalités. Pour changer d'image, je dirai que nous ne sommes pas sur le même palier.

De ces divergences, voulez-vous un exemple récent, et qui nous concerne ? Poursuivant dans la *Gazette de Lausanne* sa campagne au sujet du *français malmené*, M. Jean Nicollier a fait allusion à mes articles (sauf erreur, c'était le 8 août); or il me signalait comme « défenseur de la langue, mais plutôt enclin à l'optimisme » (le terme n'est peut-être pas très heureux ici) : cela signifie sans doute que, si l'auteur ne se trouve pas sur le même palier que Lancelot — il serait en effet plus près d'André Thérive, — il y a aussi une certaine distance entre lui et moi. Mais — et c'est là que j'en voulais venir — il tient M. Sensine pour « trop indulgent ».

Vous entendez bien : M. Sensine, le très érudit doyen des collaborateurs à la *Gazette*, encore plus indulgent que moi. Or, qui s'aviserait de le taxer soit d'ignorance dans son indulgence, soit de laisser-aller dans sa propre prose ? Qui se donnerait le ridicule de prétendre que, s'il est plutôt complaisant aux néologismes, c'est « dans le dessein inavoué de réduire à néant une supériorité où l'on ne peut atteindre » (Lancelot) ? Qui oserait, parce qu'il est, plus que d'autres, indulgent aux innovations linguistiques, l'accuser de se livrer « à des opérations de nivellement démocratique » (idem) ? L'argument vous paraît-il probant, portant sur un tel nom ?

Affaire de paliers, vous dis-je.

Au reste, qu'importe ? *Ce qui importe, c'est, quel que soit notre poste de combat (j'y reviens), de tenir tête avec vigueur aux saboteurs de tout poil.*

On dira, cependant, qu'il y a... *la manière*. Oui, en effet, elle peut être plus ou moins amène. C'est tout plaisir de « croiser le fer », courtoisement, avec MM. Sensine et Nicollier, pour ne parler que d'eux ; ils n'ont pas coutume de parler d'incompétence, voire de niaiserie, de mauvaise foi... Suffit.

Ed. VITTOZ.

INFORMATIONS

LE NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES BELGE

La Belgique — ce pays privilégié au point de vue pédagogique — vient de doter les écoles officielles d'un nouveau plan d'études qui consacre un important progrès sur l'état antérieur. Ce document a été annoncé au personnel des écoles par une circulaire ministérielle en date du 15 juin 1935, qui est, elle-même, un magnifique morceau au point de vue de l'éducation nouvelle. En quelques pages d'une clarté qui ne laisse rien à désirer, le ministre expose son intention d'accélérer le mouvement de réforme dans les écoles publiques. Il annonce le nouvel instrument de travail qui rendra possible la pratique des nouvelles méthodes et insufflera, autant que faire se peut, un nouvel esprit à l'école.

Au nombre des critiques justifiées qu'il émet, signalons celles qu'il adresse aux auteurs des manuels scolaires, les accusant de trahir les programmes dans leur esprit et dans leur lettre en les débordant de toutes parts. En Belgique — ailleurs aussi — on peut, en effet, constater que les manuels — tout au moins la majorité d'entre eux — se substituent au programme et rendent souvent sans effet les directives méthodologiques données aux instituteurs.

En ce qui concerne la nature et les exigences de l'enseignement, le nouveau

plan d'études est basé sur les possibilités réelles des écoles primaires. Au point de vue didactique, il se fonde sur les données de la psychologie de l'enfant. Dans l'ensemble, il constitue une importante simplification sans aucun abaissement du niveau des études :

A la base, la culture intensive et profonde de la langue maternelle.

« Le grand problème, — on pourrait dire le seul véritable — c'est la culture de la langue maternelle comme moyen d'expression de la pensée. Le premier souci de l'école doit être de concentrer tout l'effort sur la formation de la pensée et son expression par la langue. Apprendre à l'enfant à exprimer librement et correctement des idées justes et personnelles, tel est le but. La langue maternelle sera donc le noyau central, le pivot de tout l'enseignement au cours des quatre premières années d'études. Il faut enrichir l'expérience de l'enfant, car il n'y aura de réels progrès dans l'enseignement de la langue maternelle que lorsque les maîtres associeront l'observation des choses et les exercices pour les exprimer... »

A ce pouvoir de pensée et d'expression sont subordonnées toutes les disciplines du français et, en particulier, l'orthographe et la grammaire, qui deviennent des moyens et non plus des buts.

A côté du français, une place importante est réservée à l'arithmétique. Tout le reste du programme est considéré comme secondaire. Les diverses branches que nous connaissons encore : éléments des sciences, histoire, géographie, dessin, activité manuelle, etc., sont traitées en fonction des deux enseignements de base et groupées en une nouvelle discipline ou tout au moins s'insèrent naturellement dans ce que le plan belge appelle « l'étude du milieu ». On retrouve, ici, à côté d'une influence très forte et très heureuse de Decroly, la conception de la Heimatkunde, l'étude des premiers éléments du savoir tirée du milieu immédiat, des événements de leur vie quotidienne, tout ce qui se déroule jour après jour devant eux et qui constitue leur expérience de la vie et la source de leurs intérêts.

Le 13 mai 1936, a paru le nouveau programme qui développe les principes que nous venons d'énoncer. A vrai dire, cette forte brochure est presque davantage une méthodologie de l'enseignement primaire qu'un plan d'études au sens strict du terme, et c'est ce qui donne à ce document une valeur toute particulière. Par l'esprit qui l'anime, par les suggestions qu'il apporte, par les exemples qu'il donne, il rend possible, il demande la pratique des méthodes nouvelles, mieux encore, il ne se conçoit pas sans elles.

Quelques citations vaudront mieux, sans doute, qu'un pâle commentaire.

Nous avons dit que la base fondamentale de tout travail scolaire est l'étude du milieu fondée sur la connaissance des besoins et des intérêts des enfants. Précisons :

1. *L'étude du milieu par l'observation active.*

« Dans l'enseignement, il s'agit surtout d'éveiller des intérêts qui poussent au travail et favorisent l'effort éducatif. Cela signifie qu'il faut s'adresser fort peu à la réceptivité de l'élève et mettre plutôt en jeu son esprit d'observation et son activité propre.

» Pour une telle tâche, un seul moyen s'offre à nous : permettre à l'enfant la connaissance de ce qui l'entoure. C'est dans le milieu proche que se trouve la matière de l'enseignement et l'on ne peut guère la trouver ailleurs. Entre ce milieu et le jeune écolier, le contact s'établit aisément et de longs préam-

bules sont inutiles. Le développement psychique de l'enfant, dans ce qu'il a de naturel et de spontané, n'est-il pas fonction des lieux et de la société dans lesquels il s'élève ?... »

« Le maître puisera ses sujets parmi les choses observables, retiendra l'attention de l'enfant sur ce qui l'entoure, l'intéressera aux phénomènes qui se déroulent sous ses yeux et fera sans cesse appel à son expérience immédiate. C'est en somme d'apprendre à regarder, à observer et à expérimenter. C'est aussi petit à petit mettre en lumière les rapports qui existent entre les êtres, étendre et enrichir quotidiennement les connaissances, débrider et satisfaire la curiosité enfantine si facilement en éveil.

» Il y a là des intérêts vivants que le maître canaliserait et renforcerait. Il lui appartiendrait de faire observer des faits menus et nombreux, qui formeront bientôt un petit ensemble cohérent... »

« Cette étude n'aime que le concret. Et tout s'y lie, s'y enchaîne. C'est l'école, l'église, la maison paternelle, le jardin ou l'étang avec leur cortège d'associés... »

« Cette étude doit rester *éducative* au premier chef et laisser quelques idées simples et claires. Recueillis en pleine vie — loin des livres et des abstractions — elles seront précisées et fixées par la conversation, le dessin, l'activité manuelle, le calcul, la rédaction et la lecture... »

« Mais ce n'est point dans le seul but d'éclairer et de forger son esprit que nous voulons plonger l'enfant dans le réel ambiant ; c'est pour remplir son cœur de sentiments fraternels et sociaux et lui faire sentir de grandes forces spirituelles. L'enfant qui aime et admire son coin de terre, non seulement comprendra mieux, mais encore vénérera et chérira davantage ce qui constitue notre unité nationale et le passé auguste dont elle est sortie... »

« On admettra sans peine que, pour une telle étude, il n'est ni possible, ni souhaitable d'établir des programmes applicables d'un bout à l'autre de notre pays, qui présente une si riche diversité d'aspects et de ressources. Il appartiendra aux maîtres d'élaborer, avec l'aide des inspecteurs, des programmes largement décentralisés. Aussi nous contentons-nous d'ajouter quelques conseils dont l'application peut être générale :

» Le choix des sujets et leur succession seront souvent déterminés par les saisons, les travaux, les pratiques et les usages locaux, la vie de l'enfant à la maison, à l'école, dans ses jeux et ses occupations. Au cours de ces études, les quatre grands besoins vitaux qui constituent le programme Decroly seront nécessairement abordés... »

(A suivre.)

R. DOTTRENS.

PRATIQUE

TEXTES

Entre pachydermes.

(Fragment du chap. : « Boulou-Kalari ».)

...Boulou écouta, plein d'anxiété. Il n'entendit point la voix des hommes redoutés, mais un cri qui ressemblait un peu au hennissement d'un cheval. Intrigué, il avança la tête à travers les branches de la lisière et vit, à la surface de la mare, un mufle énorme et brun avec de courtes oreilles et des narines très écartées. Un nouveau cri se fit entendre. C'était, à n'en pas douter, le cri d'un guetteur à l'approche d'un étranger. Boulou comprit que le guetteur demandait :

— Qui vive ?

Il répondit aussitôt :

— Pachyderme !

Alors d'autres mufles sombres apparurent autour du premier.

— Pachyderme, soit ! Mais le rhinocéros est un pachyderme et nous le tenons pour un voisin désagréable... De même le phacochère... Si tu es un rhinocéros ou un phacochère, ta présence en ces lieux ne nous dit rien qui vaille : va-t'en voir si nous ne sommes point dans la forêt à sautiller de branche en branche !

— Je suis un jeune éléphant, répondit Boulou, un pauvre éléphanteau très ennuyé !

— Alors nous te recevrons, dirent les habitants de la mare, car nous avons de la sympathie pour ceux de ta race...

Faune africaine.

(Fragment du chap. : « Boulou-Kalari ».)

...Sur le bord des eaux, de longs crocodiles, paresseusement allongés, bâillaient au soleil. De tout petits oiseaux allaient, sans peur, explorer leur gueule et retirer les débris de nourriture qu'ils avaient entre les dents. De monstrueux hippopotames pataugeaient dans la vase. Des troupeaux de buffles noirs paissaient l'herbe des vallées. De temps en temps, la voix rauque des fauves faisait tressaillir les furtives antilopes. Des léopards, des chacals et des chiens sauvages erraient, pleins de hardiesse et d'insolence. Dans les grands arbres, les singes se poursuivaient et se faisaient des niches. Des caméléons, de couleur changeante, glissaient dans le feuillage à l'affût des insectes.

Parmi les herbes sèches, on voyait courir de grandes autruches. Les lourdes outardes s'élevaient en un vol pénible lorsque leur inséparable compagnon, le kalao casqué au bec énorme, les prévenait de quelque danger. Les pintades sauvages vivaient en bandes nombreuses ; de même les aigrettes, ibis et jabirus. Les moineaux républicains construisaient, autour du tronc de certains arbres un vaste parasol sous lequel ils édifiaient leurs nids par centaines. Les serpenteaux chassaient les couleuvres, les vipères à cornes et les trigonocéphales venimeux.

Les insectes pullulaient : papillons multicolores, abeilles, cétoines, buprestes, carabes, coccinelles, sauterelles, mouches et moustiques. Du haut des arbres, de gros scarabées moirés tombaient parfois sur les défenses des éléphants avec un bruit sec. Des fourmilières géantes, des termitières se dressaient de distance en distance, hautes et solides comme des rochers ; les éléphants y frottant leur dos gercé dérangeaient parfois quelque fourmilier qui plongeait sa langue gluante dans les trous de la termitière et la ramenait couverte de fourmis.

(E. Pérochon : *Le Livre des Quatre saisons*.)

(Communiqué par Juste Pithon.)

ARITHMÉTIQUE

(Une leçon tirée du cours de calcul et système métrique de M. L. Porinot.)

Méthode de réduction à l'unité appliquée aux questions sur les objets suivants : règle de trois, gain et perte évaluées en pour cent, intérêt simple, escompte en dehors, partages en parties directement proportionnelles à des nombres donnés ; calcul des moyennes (6^e année d'études).

I. Règle de trois simple.*Rapport direct*

Douze ouvriers ont évacué ensemble 180 m³ de décombres. Combien de m³ eussent transporté 20 ouvriers travaillant dans les mêmes conditions ?

Solution

12 ouvriers ont évacué 180 m³.
1 ouvrier a évacué 12 fois moins, ou 180 m³.

$\frac{180}{12}$

20 ouvriers ont évacué 20 fois autant ou $\frac{180 \times 20}{12} = 300$ m³.

Moins d'ouvriers...	Moins de m ³ .
Plus ...	Plus ...

De même :

Plus d'ouvriers	Plus de salaire.
Moins »	Moins »
Plus de m. achetés.	Plus d'argent à payer.

Moins ...	Moins ...
-----------	-----------

Rapport direct

Plus	Plus
Moins	Moins.

Rapport inverse

Douze ouvriers ont mis 5 jours à effectuer un travail de déblaiement. Combien de jours auraient mis 10 ouvriers, les conditions de travail étant les mêmes ?

Solution

12 ouvriers emploient 5 jours,
1 ouvrier emploie 12 fois autant ou $5 \text{ j} \times 12$.

10 ouvriers emploient 10 fois moins ou $\frac{5 \times 12}{10} = 6$ jours.

Moins d'ouvriers	Plus de jours
Plus »	moins »

De même :

Plus l'étoffe a	Moins il faut
de largeur	de longueur.
Moins »	Plus »

Rapport inverse

Plus	Moins
Moins	Plus

Applications.

1. On offre une motte de beurre de 3,750 kg. pour 71 fr. 25. Combien coûterait dans ces conditions un morceau de 0,850 kg. ?
2. Une source donne 4,5 l. en 6 minutes. Combien donne-t-elle en 1 $\frac{3}{4}$ h. ?
3. Un entrepreneur peut terminer un travail en 14 jours en occupant 44 ouvriers. Pour terminer en 11 jours, combien d'ouvriers doit-il occuper ?
4. Une pompe qui fournit 275 l. par heure remplirait un bassin en 11 $\frac{3}{4}$ h. Combien d'heures faudrait-il pour remplir ce même bassin avec une pompe donnant 300 litres.
5. Un fermier a du fourrage pour nourrir 6 bœufs pendant 150 jours. Pendant combien de jours pourrait-il nourrir 8 bœufs ?

Moyens d'enseignement. — Delachaux et Niestlé S. A., Neuchâtel et Paris, publient une collection d'ouvrages sous ce titre général : *Les Beautés de la nature*. (Collection de poche). Les deux premiers viennent de nous parvenir :

1. *H. Correvon : Fleurs des champs et des bois*, magnifiquement illustré, relié toile, 12 fr.

2. *Paul-A. Robert : Les insectes*, illustré aussi splendidement que le premier, relié toile, 12 fr.

Voilà qui va faciliter et rendre vivantes les excursions : non seulement les dessins ou planches sont d'une bienfaisance irréprochable, mais les textes sont bourrés de faits, d'anecdotes et d'aperçus curieux. Ainsi, dans le premier volume (*Fleurs des champs et des bois*), p. 171, nous trouvons ces renseignements :

... Au dire de Pline, les Romains teignaient leurs cheveux en noir avec le millepertuis, le myrte, le cyprès, la pelure de poireau bouillie et le brou de noix. Un mélange d'huile, de cendres et de lombrics les empêchaient de blanchir, tandis que les baies de myrte prévenaient la calvitie, et la graisse d'ours — déjà à cette époque-là — faisait pousser les cheveux. On rendait les cheveux blonds avec la lie de vinaigre, et les courtisanes, à qui il était interdit d'avoir des cheveux noirs, les blanchissaient avec des jus de coings, mélangés à celui du troène. Il y avait même des raffinés qui teignaient leurs cheveux en bleu ! »

C'est vraiment de saison.

D'autres volumes, conçus dans le même esprit, sont en préparation.

Géographie. — En même temps que la **Nouvelle carte murale de l'Europe**, la librairie Payot à Lausanne en a fait publier un *Commentaire* dû à M. Ch. Burky. Ce commentaire, clair, abondant et précis, constitue un abrégé géographique du plus grand intérêt. Ne pas oublier de le réclamer en faisant l'achat d'une carte.

LES LIVRES

Prismes. Poèmes, par Louise MEYER. Un vol. broché, 3 fr. 50. Librairie Payot.

Variété dans la forme diversité dans les idées, voilà deux des caractéristiques de ce volume de poèmes.

Comme un rayon qui passe au travers d'un prisme se transforme, s'embellit, ainsi les illusions des hommes peuvent jeter des lumières merveilleuses sur la réalité souvent rude et sombre.

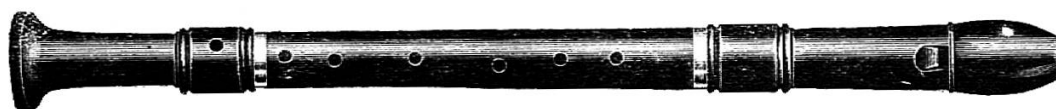
C'est peut-être là l'explication du titre choisi par l'auteur. Images, chants naïfs ou fantaisies, tels sont les thèmes sur lesquels il brode tout en leur imprimant une certaine mélancolie comme une résonnance lointaine, parfois amère.

Certaines pages ont de la vie et quelques belles envolées ; cet ouvrage, édité sur vélin, est orné d'un dessin original et moderne du peintre Rossy, soulignant l'inspiration toute personnelle de l'auteur.

La Promesse, roman, par Louisa MUSY. Editions Spes, Lausanne.

Après plusieurs beaux romans, tels que *Le Billet de Cent Francs* et *le Creux au Loup*, Mlle Musy nous donne aujourd'hui un récit des plus pathétiques et prenants : *La Promesse*. Toujours dans le cadre aimé de la campagne vaudoise, peinte avec fidélité et amour, nous entrons cette fois-ci dans le vif d'un récit poignant dont le sujet rappelle à certains égards ceux des tragédies antiques où la fatalité s'imposait à la faiblesse humaine et broyait les cœurs... Ici, la fatalité est une simple promesse, mais une promesse tenue pour sacrée et dont l'exécution entraîne d'abord un double drame, et puis nombre de complications douloureuses, de larmes, de vicissitudes... Il serait impardonnable de dévoiler le secret de ce long tourment et de donner la clé d'un livre qu'il faut lire et savourer afin d'en connaître la substance riche et la moelle excellente. Disons seulement qu'en fin de compte, les larmes s'effacent et que l'amour triomphe...

M. E.



Flûtes douces ou flûtes à bec

Soprano do depuis fr. 5.—. Soprano do modèle spécial pour écoles dit «Bach» fr. 8.—. Alto fa, depuis fr. 17.—. Fourre en toile depuis fr. 1.—. Etuis bois depuis fr. 1.75. Méthode Aeschmann depuis fr. 1.50. Beau choix de musique. Envois à l'examen. Remise importante par quantité. Seul dépositaire des meilleures marques : Bach ; Goldklang ; Merz.

FÆTISCH FRÈRES S. A. Caroline, 5, Lausanne

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**
Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



L'ALLEMAND

à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

**Une bonne annonce, répétée
suffisamment dans le journal
approprié,
sera toujours productive.**

Pour toutes vos annonces, adressez-vous
à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne
Téléphone 27.366

**La bière est une boisson nationale,
car le 82⁰/₀ des frais de
fabrication reste en suisse**

En effet les brasseries suisses font fabriquer leurs machines, leurs appareils, leurs fûts, leurs bouteilles, dans le pays. Elles y payent salaires, intérêts, primes d'assurances et impôts. Elles utilisent des camions suisses et l'énergie électrique des centrales du pays.



Le 18⁰/₀ seulement provient de l'étranger:
malt, houblon, charbon, benzine, huile.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT

'CULLY'

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

Ad. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les écarts du thermomètre

sont très considérables à cette saison. Ils sont dangereux pour les organes respiratoires. Toux, maux de gorge et enrouements sont à l'ordre du jour.

Voulez-vous vous préserver des maladies contagieuses des voies respiratoires ? Les Pastilles

FORMITROL

vous en offrent un excellent moyen : elles contiennent chacune, comme substance active, 0,01 g. de formaldéhyde et sont, parmi les désinfectants internes, l'un des plus efficaces.

A l'apparition des premiers symptômes (chatouillements dans la gorge, déglutition pénible), prenez immédiatement et d'une façon prolongée, une pastille de Formitrol toutes les deux heures en la laissant fondre sur la langue. C'est le moyen le plus sûr de prévenir la contagion et les maladies graves.

Sur demande, nous adressons volontiers échantillons et littérature.

Dr A. Wander S. A., Berne